

Assemblée générale de la FFTT

Samedi 10 décembre 2022 à 14h00
Amphithéâtre Pierre de Coubertin
CNOSF - Maison du sport Français.
1, avenue de Pierre de Coubertin - 75013 PARIS

Convocation des délégués des ligues régionales et des comités départementaux

Conformément au titre II des Statuts et au titre I du Règlement Intérieur de la Fédération Française de Tennis de Table, les délégués des ligues régionales et des comités départementaux sont convoqués en **Assemblée générale**, le samedi 10 décembre 2022, à partir de 14h00.

Chaque ligue régionale désigne à l'Assemblée générale le nombre de délégués prévu à l'article 9.2 des Statuts de la FFTT. Ces représentants sont spécialement élus à cet effet pour la durée du mandat par l'Assemblée générale de leur ligue.

Chaque comité départemental délègue son représentant élu à cette fin.

En cas d'empêchement, le vote par correspondance ou par procuration n'étant pas admis, chaque délégué est remplacé par un suppléant élu dans les mêmes conditions.

Les délégués ou leurs remplaçants doivent être licenciés à la Fédération, avoir seize ans révolus, jouir de leurs droits civiques et être membres de leur comité directeur respectif.

Le nombre de voix de chaque ligue et de chaque comité départemental, déterminé selon le barème de l'article 8 des Statuts de la FFTT, est celui correspondant au nombre de licenciés validés à la date du 30 juin 2022.

L'absence d'un délégué d'une ligue de plus de 2000 licenciés entraîne le report de ses voix sur les délégués de sa ligue présents, tant qu'ils sont au moins trois présents ; s'ils sont moins de trois, chacun des présents dispose d'un tiers des voix. L'absence d'un délégué d'une ligue de moins de 2000 licenciés entraîne la perte du nombre de voix correspondant pour la ligue concernée. L'absence d'un délégué départemental entraîne la perte du nombre de voix correspondant pour le comité départemental concerné.

Ordre du jour

13h00 Accueil et pointage nominatif des délégués

- 14h00
1. Ouverture de l'Assemblée générale
 2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 07 juillet 2022
 3. Allocution du Président fédéral
 4. Modifications règlementaires
 5. Point financier : Présentation et vote du budget prévisionnel 2023
 6. Clôture de l'Assemblée générale

Paris, le 17 septembre 2022